



Monsieur le Préfet
PREFECTURE DU FINISTERE
40-42 Boulevard Dupleix
29000 QUIMPER

Quimper, le 13 juillet 2010

TM/ASH/CR/07.10/171

Objet : Arrêté modificatif du 4^{ème} programme d'action Directive Nitrates

Monsieur le Préfet,

Suite aux mesures annoncées dans le cadre du projet d'arrêté modificatif du 4^{ème} programme d'action Directive Nitrates, vous trouverez ci-joint la copie des courriers de personnes issues du monde agricole, et non agricole, d'actifs, de retraités de l'ensemble du Finistère qui se positionnent contre la signature de cet arrêté.

En effet, il est indispensable qu'avant l'application de toute mesure réglementaire supplémentaire dans le Finistère, qui fragiliserait encore la pérennité de nos exploitations :

- **de connaître l'analyse des résultats**, ainsi que l'efficacité des expérimentations menées sur les deux BV des Côtes d'Armor : Baie de St Briec et Lieue de Grève.
- **de réaliser en parallèle, une étude grandeur nature** pour comprendre le mécanisme de prolifération des algues vertes, et son lien avec les flux de nutriments.

Il s'agit ici d'un premier envoi de copies de courriers que la FDSEA a reçu du terrain, et que les mairies vous ont peut-être déjà adressé. Vous recevrez certainement dans les prochains jours de nouveaux courriers.

Comptant sur vous pour prendre en compte nos doléances, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Thierry MERRET

Copie (du courrier uniquement) aux :

- Président de la FRSEA Bretagne
- Président de la Chambre d'agriculture du Finistère
- Directeur de la DDTM